



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
Cahier des charges de l'étude régionale « Gestion des espaces collectifs de parcours en Méditerranée »

en partenariat avec :



Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Juin 2007

PREAMBULE

Après avoir mis en place en 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (les 21 pays riverains et la Communauté Européenne) ont adopté en novembre 2005 sur proposition de cette Commission la « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable » (SMDD) annoncée au Sommet de Johannesburg. Celle-ci a été également endossée par le Sommet Euro-Méditerranéen de Barcelone (novembre 2005).

Un des sept domaines d'action prioritaire de la Stratégie est la promotion d'un développement agricole¹ et rural durable, avec pour objectifs principaux :

- La prise en compte des opportunités et risques liés à la libéralisation commerciale euro-méditerranéenne pour les populations, les produits méditerranéens de qualité et l'environnement,
- L'adaptation technique et commerciale de l'agriculture méditerranéenne pour plus de valeur ajoutée
- La réduction de la pauvreté par la fourniture d'infrastructures et de services de base, la diversification de l'économie rurale et la gouvernance locale
- La prévention de la dégradation des ressources naturelles et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

La SMDD est une « stratégie cadre ». Elle doit inspirer l'élaboration des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en cours d'élaboration et de stratégies sectorielles ou aider à leur actualisation, étant entendu que c'est à chaque pays de se fixer ses propres objectifs. La SMDD invite à un renforcement de la coopération régionale sur des objectifs ciblés de développement durable ainsi qu'à celui du suivi des progrès et du partage régional des expériences. En particulier, les pays signataires se sont engagés à renseigner une liste de 34 indicateurs prioritaires, dont 4 portent sur le développement rural. 22 indicateurs complémentaires ont été définis sur ce même thème.

Il a été demandé au Plan Bleu d'aider les Parties Contractantes à se construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des SNDD. Le Plan Bleu a notamment mandat, en 2007-2008, de définir et renseigner, en partenariat avec le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam), un jeu d'indicateurs-clefs pour le suivi de la SMDD, d'approfondir les analyses et d'identifier des exemples de pratiques alternatives avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans le domaine du développement rural.

Dans sa mission, le Plan Bleu est chargé d'inviter les pays à préparer des rapports nationaux, de commander des études à caractère régional ou sous-régional et d'organiser au printemps 2008 le 1er atelier régional de la CMDD sur le thème agriculture et développement rural qui se basera sur les résultats de ces travaux pour émettre des recommandations à l'attention des décideurs du pourtour méditerranéen.

¹ La forêt et les activités et produits dérivés sont inclus dans le terme générique « agriculture »

OBJECTIFS ET UTILISATION DES RAPPORTS REGIONAUX

Les rapports régionaux doivent être des documents utiles aux pays et au niveau régional. Ils ont trois objectifs:

1. Informer de la situation des politiques et stratégies nationales de développement rural, des évolutions en cours et de leurs conséquences possibles.
2. Montrer que des progrès sont possibles et nécessaires et faire mieux prendre conscience de la nécessité et des bénéfices possibles de réelles politiques nationales de développement agricole et rural durable.
3. Contribuer à la réflexion méditerranéenne et aider les pays riverains de la Méditerranée à améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des progrès.

Les rapports seront utilisés notamment pour :

- préparer le 1er atelier régional de la CMDD sur le développement rural prévu en mars/avril 2008 ;
- préparer le rapport régional de synthèse qui sera présenté à la Commission Méditerranéenne de Développement Durable prévue en mai 2008 ;
- alimenter la publication conjointe Plan Bleu/Ciheam « Mediterra 2009 » qui paraîtra au printemps 2009,
- préparer le séminaire régional de valorisation de Méditerra 2009 qui aura lieu de façon concomitante,
- nourrir le *side-event* qu'il est prévu d'organiser à New-York en avril 2009 en marge de la Commission de Développement Durable des Nations-Unies,
- aider les pays à décider des suites à donner au niveau national en tenant compte des résultats de l'atelier régional et des propositions de la CMDD.

Les rapports, ou des extraits de ceux-ci, pourront, le cas échéant, être publiés et diffusés dans les pays.

MODE D'ELABORATION DES RAPPORTS REGIONAUX ET CALENDRIER

L'expert mandaté par le CIHEAM, en accord avec le Plan Bleu, pour la préparation du rapport, sera invité à intervenir au cours de l'atelier 2008, qui aura lieu à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Bari (Italie).

L'expert a toute liberté pour exécuter sa mission, y compris de s'adjoindre un groupe de pilotage (administrations en charge des politiques, organisations professionnelles, chercheurs, collectivités, société civile...), pour nourrir, faciliter et cautionner le produit final.

Le Plan Bleu et le CIHEAM appuieront l'élaboration des rapports régionaux en suivant et orientant si nécessaire les travaux, ainsi que par leur financement. Le rapport final devra être remis au CIHEAM fin janvier 2008 au plus tard.

CONTENU DE L'ETUDE

L'étude devra comporter une trentaine de pages (environ 3000 caractères typographiques par page), y compris les principaux tableaux et illustrations. Des développements complémentaires, tableaux et illustrations peuvent figurer en annexe en appui du texte.

Les pays concernés sont ceux du sud et de l'est de la Méditerranée, du Maroc à la Syrie, y compris la Jordanie. Les analyses s'appuieront sur les statistiques et indicateurs disponibles, des études de cas, les résultats d'études et d'évaluations des politiques qui auraient été réalisées, les documents de planification existants et le dire d'expert.

L'étude s'attachera à :

- décrire rapidement « l'état des lieux »;
- analyser les dynamiques d'évolution des espaces collectifs, en fonction des grandes tendances économiques et sociales à l'œuvre, aux niveaux international et national,
- développer une réflexion prospective sur les risques liés aux évolutions tendanciennes
- souligner le caractère durable ou non des pratiques et politiques observées et faire des propositions d'actions permettant de combattre les tendances non durables et de mieux approcher les objectifs de la SMDD
- faire des propositions pour le suivi de la réalisation de ces actions et de ces objectifs (en particulier des propositions concernant certains indicateurs de suivi de la CMDD);
- évaluer chaque fois que possible le coût des actions et politiques,
- chiffrer, analyser et commenter les données de base et indicateurs au regard des objectifs de la SMDD,
- développer une étude de cas d'un intérêt particulier pour chaque pays
- recenser, faire référence autant que possible à des exemples de bonnes pratiques ou de pratiques alternatives
- tirer des conclusions en forme de recommandations aux différents acteurs (aux instances internationales de coopération ou de financement, aux décideurs publics nationaux, aux collectivités territoriales, aux organisations de la société civile...)

Données et indicateurs

Les données statistiques utilisées dans le rapport seront les plus récentes disponibles dans les sources nationales, et si possible de définitions compatibles avec celles utilisées dans les bases de données internationales (FAO, BM, WDI...)

Les indicateurs de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable qui se rapportent au thème de l'étude sont définis en annexe (encadrés en gris dans ce document, caractères gras pour les indicateurs prioritaires). Ils seront calculés et utilisés dans le rapport pour l'analyse. Ils seront accompagnés de commentaires qualitatifs. Si tous les chiffres ne sont pas disponibles, seules certaines composantes seront fournies et/ou des indicateurs proches utilisés dans le pays, en précisant les définitions utilisées.

L'analyse des évolutions fixera la période de référence pour les données observées et l'horizon 2015/2020 en projection.

L'Etude de cas

L'étude de cas doit permettre de montrer de façon concrète comment une action a pu se mettre en place et quels ont été ses résultats. Elle aborde les coûts et bénéfices, la formation des acteurs, les outils mis en œuvre, les difficultés rencontrées et la façon dont elles ont pu être franchies.

Il peut s'agir d'exemple de plan de gestion intégrée, d'action collective, conduite par une collectivité, de partenariats, d'adoption de technologies, de modifications de pratiques ou de comportements, etc...

L'étude de cas sera présentée dans un encadré. Elle sera illustrée autant que possible de chiffres et figures.

Le cadre et le contenu proposés et présentés ici ont une valeur indicative. Le rédacteur doit en effet garder une certaine liberté pour tenir compte des spécificités du sujet et de la région couverte et de la documentation disponible, l'important étant de produire un rapport intéressant et utile au débat contradictoire et à la décision. Il pourra être rédigé en français ou en anglais.

OBJET DE L'ETUDE « GESTION DES ESPACES COLLECTIFS DE PARCOURS EN MEDITERRANEE »

Relativement à la gestion des terres collectives, les travaux précédents du CIHEAM et du Plan bleu ont déjà identifiés de nombreux et graves problèmes, auxquels s'efforcent de répondre les objectifs de la SMDD, en particulier :

- la grande pauvreté des utilisateurs traditionnels de ces terres ;
- les conflits d'usages les concernant ;
- les graves dégradations des ressources qu'elles constituent : érosion, désertification, diminution de la valeur pastorale ; pertes de biodiversité animale et végétale.

La SMDD s'efforce de répondre à ces questions en visant notamment :

- la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois ;
- le développement des infrastructures (y compris scolaires et sanitaires) ;
- la promotion de la qualité et la valorisation des productions méditerranéennes ;
- la lutte contre l'érosion, la désertification et les pertes de biodiversité.

La présente étude a pour objectif central d'examiner les conditions de mise en œuvre et de suivi de ces grands objectifs dans leur application aux terres collectives.

Les terres collectives concernées sont toutes celles qui ne sont pas l'objet d'une appropriation privée et d'un usage privé, selon un modèle inspiré du code civil napoléonien. Les situations peuvent donc être assez variées : droits de propriété ou d'usages, écrits ou coutumiers, domaniaux, collectifs ou communautaires...

Elles peuvent être forestières (plus de 10% de couvert par des arbres), boisées, steppiques, voire semi-désertiques.

Le point d'entrée principal de l'étude sera l'usage pastoral de ces terres, mais il convient de ne pas négliger les autres usages complémentaires ou conflictuels (récolte de bois ou d'autres produits, chasse, mise en culture temporaire ou définitive, pression de l'urbanisation et des infrastructures...)

Une attention particulière sera accordée :

- aux acteurs anciens (communautés « traditionnelles », Etat) ou nouveaux (éleveurs « capitalistes », « entrepreneurs ruraux », ONG, collectivités locales...) et à leurs attitudes, stratégies, comportements...
- aux droits de propriété et d'usages, et plus largement à toutes les « règles de gestion » plus ou moins tacites de l'espace, ainsi qu'aux modes de résolutions de ces conflits, « traditionnels » ou faisant intervenir l'autorité publique.
- Aux politiques publiques et aux facteurs de leurs réussites ou de leurs échecs. La traditionnelle analyse des politiques publiques mises en oeuvre devra comprendre les moyens mis en place et leurs limites (en particulier au regard des projections anticipées), les besoins en investissements (et une estimation coût/bénéfice), le cadre légal, l'importance des programmes et plans d'aménagements contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des parcours et espaces boisés, et le rôle de la coopération internationale (importance particulière de la question transfrontalière dans certains pays, de la gestion de zones d'intérêt international, pour la préservation et la conservation de races animales endémiques ou rustiques, de savoirs traditionnels, mais aussi la préservation d'espèces végétales menacées) et de la recherche/formation. Une synergie sera à rechercher entre cette étude et celle menée en parallèle sur les coûts et l'efficacité des instruments de lutte contre la désertification.
- Aux évolutions sociales (démographie, emplois, revenus, accès aux équipements) et rapports économiques (développement des marchés, filières et structures de valorisation et de commercialisation des produits, liens avec les villes ou bourgs ruraux pour les activités de services...), innovations techniques (dans le transport, l'alimentation du cheptel, les sources et points d'eau...) et organisationnelles (associations d'éleveurs, représentants des communautés rurales traditionnelles, collectivités locales, coopératives...)
- Aux impacts sur l'environnement (érosion, désertification, biodiversité, paysages, pollutions...)

L'étude s'appuiera, entre autres, sur les indicateurs ci-dessous pour décrire les tendances observées :

Données et Indicateurs :

AGR_C05 : nombre de produits (d'origine forestière) labellisés/certifiés

Nombre de produits biologiques d'origine forestières

AGR_C06 : existence d'un cadre légal pour les produits de qualité

AGR_C09 : nombre de dossiers déposés pour la reconnaissance de produits de qualité

AGR_C03 : taux de charge des parcours ;

AGR_C04 : évolution de l'indice foliaire sur les parcours,

AGR_C19 : taux de boisement (forêts et espaces boisés)

ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

- Un résumé du rapport d'une page en français et en anglais
- Principales références
- Annexes statistiques

ANNEXES

**Annexe 1 : résumé du chapitre Espace rural du rapport « Méditerranée
- les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le
développement ».**

Cette annexe et le rapport complet sont téléchargeables sur le site du Plan Bleu
<http://www.planbleu.org/red/>

Annexe 2 : Extrait de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

Le texte complet de la SMDD est téléchargeable sur le site du Plan Bleu à l'adresse <http://www.planbleu.org/actualite/fr/StrategieMediterraneenneDeveloppementDurable.html>

Chapitre « Développement agricole et rural durable » (extrait)

Orientations et actions :

LIBERALISATION COMMERCIALE ET VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE SUPERIEURE

1. Encourager une prise de conscience dans la perspective des négociations euro méditerranéennes à venir en attirant l'attention sur les risques d'une libéralisation trop rapide et sur la nécessité d'adopter des approches progressives et asymétriques, notamment pour protéger les populations rurales vulnérables des pays en développement.
2. Coordonner les initiatives régionales et nationales visant à intégrer dans les futurs programmes euro-méditerranéens et accords de voisinage les préoccupations relatives au développement agricole et rural durable.
3. Promouvoir une politique régionale visant à renforcer, les variétés agricoles locales, la reconnaissance de la qualité des produits agricoles méditerranéens typiques tels que le vin, l'huile d'olive, les légumes, les fruits, les fleurs, le blé dur et les produits d'origine animale. Créer un environnement régional favorable pour aider les pays à développer des politiques et des procédures efficaces en matière de labellisation, d'appellations de qualité et de certifications des produits alimentaires, et à promouvoir le régime alimentaire méditerranéen.

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET RATIONNELLE

4. Mettre en œuvre dans les pays en développement des politiques agricoles visant à améliorer le cadre porteur de l'agriculture, notamment les politiques foncières et de l'eau, la vulgarisation et la formation, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.
5. Favoriser et/ou renforcer la création de réseaux entre pays méditerranéens pour diffuser et appliquer des pratiques agricoles adaptées et innovantes, en particulier pour réduire la consommation d'eau, et d'engrais et de pesticides, encourager l'agriculture biologique, les variétés agricoles locales, les savoir-faire traditionnels, utiliser les énergies alternatives et restaurer la fertilité des sols.
6. Encourager les consultations régionales entre pays méditerranéens, pour adapter à leurs besoins spécifiques le cadre légal actuel qui garantit la souveraineté nationale en matière de pools génétiques, de biodiversité et de droits de contrôle de l'utilisation des OGM, ainsi que de réglementation de leur transports et de leur dissémination en conformité avec le Protocole de Carthagène.

DEVELOPPEMENT RURAL ET GOUVERNANCE LOCALE

7. Encourager les efforts nationaux pour promouvoir des programmes et plans de développement agricole et rural durable sur une base de développement local et participatif, en vue d'atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. A cet effet, accorder une attention particulière à la mise à niveau des infrastructures et services et à la diversification économique notamment par le tourisme rural, l'industrie propre, l'industrie agroalimentaire et les services.
8. Promouvoir des politiques régionales et encourager les programmes nationaux valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment son aptitude à valoriser les paysages au plan économique et environnemental, les connaissances et les savoir-faire traditionnels ainsi que le patrimoine culturel, grâce au tourisme et à d'autres activités.

9. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, notamment en encourageant les initiatives locales de développement rural, et les programmes visant à renforcer l'implication des femmes dans les processus de décision.

GESTION DURABLE DES ZONES RURALES ET DU MILIEU NATUREL MEDITERRANEEN

10. Identifier et mettre en œuvre les actions régionales pertinentes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.
11. Réduire l'impact de la désertification et la perte irréversible de terres agricoles et de biodiversité. Un objectif souhaitable serait de réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon. Un objectif à atteindre en matière de biodiversité consisterait à mettre un terme, d'ici 2010, à la perte de biodiversité terrestre dans les États Membres de l'UE, et à la réduire substantiellement dans les autres pays méditerranéens.
12. Encourager, particulièrement dans les zones rurales défavorisées des pays en développement, l'établissement de programmes de développement agricole et rural durable, de réserves de biosphère et de parcs naturels régionaux, et des plans d'aménagement contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des terres agricoles, parcours et espaces boisés.
13. Promouvoir les initiatives pour la restauration des massifs forestiers dégradés afin de restaurer leurs fonctions écologiques et leur capacité de contribuer à une économie rurale durable et de fournir des services écologiques clés.
14. Étendre les aires protégées en les dotant de moyens suffisants pour obtenir l'implication des communautés locales. Un objectif souhaitable serait de placer sous statut d'aire protégée, d'ici 2010, 10% des écosystèmes terrestres méditerranéens.
15. Encourager les décisions politiques visant à protéger les zones agricoles de l'artificialisation, en particulier par des plans d'aménagement locaux et nationaux ayant force de loi.

Promouvoir l'adaptation au changement climatique en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées.

Annexe 3 : Indicateurs de suivi de la SMDD pour le thème du développement agricole et rural durable (extrait)

Code	Indicateurs
AGR_C03	taux de charge des parcours
AGR_C04	évolution de l'indice foliaire sur les parcours
AGR_C05	nombre de produits labellisés/certifiés
AGR_C06	existence d'un cadre légal pour les produits de qualité
AGR_C09	nombre de dossiers déposés pour la reconnaissance de produits de qualité
AGR_C17	pourcentage de surfaces protégées
AGR_C19	taux de boisement (forêts et espaces boisés)

AGR_Cxx : Indicateurs « rural » complémentaires

Indicateurs complémentaires

 Les fiches des indicateurs complémentaires s'ajouteront à partir du mois de septembre 2007 et constitueront un *addendum* aux présents termes de référence.

Annexe 4 : liste indicative d'indicateurs produits par différentes sources internationales